

La guerre des princes (1407-1435)

Après une période d'apaisement d'une trentaine d'années, la guerre franco-anglaise reprit en 1415. Cette longue interruption justifie que l'on distingue ce conflit de celui du XIV^e siècle sous le nom de « seconde guerre de Cent Ans ». C'est bien cependant une nouvelle étape du même combat dans la mesure où la question de la souveraineté sur la Guyenne et des droits des Plantagenêt à la couronne de France restait le cœur du problème. Par ailleurs, aucune paix n'avait été signée entre la France et l'Angleterre après la reconquête de Charles V, puisque l'interruption des combats reposait sur des trêves renouvelées.

Pourtant, le contentieux franco-anglais n'est pas le principal ressort de ce nouveau conflit. En effet, il était inchangé après que la reconquête française a chassé le dernier soldat anglais du continent en 1453 : aucune paix finale ne fut signée alors et le roi d'Angleterre continua à revendiquer le titre de roi de France jusqu'en 1801. Le problème n'est donc pas la légitimité de la guerre, mais l'envie et les moyens de la faire. L'envie est revenue aux Anglais après avoir constaté l'état de faiblesse dans laquelle la lutte des princes autour d'un roi fou avait plongé le royaume de France ; elle leur est ensuite passée lorsqu'ils constatèrent quarante ans plus tard que Charles VII avait su réconcilier les partis et refonder l'État royal, condamnant ainsi toute perspective de conquête.

Biens des ingrédients de la seconde phase de la guerre de Cent Ans sont identiques à ceux de la première, mais leur arrangement a changé, révélant une crise d'une tout autre nature. Cette fois, la crise intérieure a précédé la crise extérieure et elle fut moins la conséquence d'une contestation de l'État royal, que d'une rivalité exacerbée entre les princes pour profiter, à la faveur de la folie de Charles VI, de la manne fiscale qu'il générait. En ce sens, la seconde phase de la guerre de Cent Ans fut avant tout le fruit de la concurrence des princes pour le contrôle de l'État qui dégénéra en guerre civile et relança la guerre extérieure. Ces troubles sont à la fois la conséquence de la montée en puissance de certains princes et une des causes de leur renforcement. On étudiera donc cette seconde phase de la guerre du point des princes.

Les rapports ambigus du roi et de ses princes

Le problème de la place des princes par rapport au roi est ancien et inhérent au système monarchique. Incapables d'exercer l'autorité dans tout le royaume avant de se doter d'une administration, les rois en délèguèrent une partie à leurs parents ou alliés qui l'exerçaient en leur nom sur leurs terres ou dans le cadre de diverses missions. La gestion du royaume était confiée à une communauté de princes unis par le sang et des intérêts convergents. Cette association était une nécessité pratique à l'époque féodale en l'absence de tout appareil administratif ; elle est restée une réalité politique ensuite. Mais le système des principautés restait nécessaire, en dépit de l'essor de l'État au XIII^e siècle, pour désintéresser les cadets de la couronne, c'est la raison pour laquelle Louis VIII et ses successeurs utilisèrent le système des apanages. On a vu aussi comment Charles V s'était appuyé sur cette tradition politique dans le cadre d'un essai de décentralisation pour restaurer son autorité sur le royaume dans la seconde moitié du XIV^e siècle (chap. 5).

Le principe de l'association des princes au gouvernement n'était donc pas contraire à l'exercice de l'autorité monarchique, mais il portait néanmoins en lui un germe de dissolution de cette dernière. En effet, ces auxiliaires princiers avaient une position ambiguë : ils exerçaient une partie de la souveraineté par délégation, mais leur proximité avec le sang royal, source de légitimité, les poussait parfois à l'usurper. Les rapports que les princes entretiennent avec le roi oscillent donc depuis toujours entre soumission et émancipation, selon que le roi est fort ou qu'il est faible. Or Charles VI sombra dans la folie à partir de 1392... pour trente ans. En cas de faiblesse, deux stratégies s'offraient aux princes les plus ambitieux : s'éloigner du centre ou au contraire tenter de le dominer.

La première était la norme à l'époque féodale, mais l'essor de la fiscalité royale avait creusé un tel écart de revenus entre le souverain et les princes, qu'elle était devenue moins attrayante. Elle ne fut suivie au début du XVe siècle que par ceux qui étaient dotés d'une principauté riche et cohérente qui leur avait permis de s'émanciper dès le début de la guerre de Cent Ans, comme la Bretagne ou le comté de Foix-Béarn. Ainsi, Jean IV et Gaston Phébus avaient profité d'un jeu de bascule entre France et Angleterre pour obtenir l'autonomie : le premier obtint de prêter un hommage simple (et non lige) au roi de France en 1365, tandis que le second en refusa même le principe depuis 1364 puisqu'il considérait tenir le Béarn de Dieu, de son épée et de son lignage. L'idée fit son chemin chez Jean IV qui se dit après 1385 duc de Bretagne par la grâce de Dieu... Tous les deux frappaient monnaie et levaient des impôts extraordinaires dès le milieu du XIVe siècle. L'appel à la justice royale était entravé par l'existence d'une justice d'appel comtale en Béarn dès 1365 et la limitation aux cas de déni de justice et de mauvais jugement en Bretagne. L'autonomie de ces principautés était si bien ancrée dans la tradition que la cession à la couronne en 1391¹ de la principauté de Gaston Phébus, qui avait tué de ses propres mains son fils héritier à la suite d'un complot, n'a pas été suffisante pour l'intégrer au domaine. Le sentiment autonomiste y était si fort que le roi dut y renoncer et accepter de la vendre à un cousin du comte de Foix, Mathieu, vicomte de Castelbon. La sœur de celui-ci, Isabelle, en hérita en 1398 et les apporta à son mari Archambaud de Grailly, captal de Buch, qui mena durant la seconde guerre de Cent Ans la même politique de bascule que son prédécesseur. L'autonomie confinait dans le cas de la Bretagne et du comté de Foix-Béarn à l'indépendance de fait, rendue possible par la position excentrique, ainsi que la très forte cohérence géographique, juridique, linguistique et historique de ces principautés.

Cette voie était cependant difficile à suivre pour la plupart des autres principautés, qui étaient des constructions fragiles, dispersées à travers le royaume au gré des opportunités offertes par les apanages, les mariages, les héritages et les achats (carte *). Ainsi Philippe le Hardi avait reçu en apanage de son père Jean II le duché de Bourgogne en 1363. Son mariage en 1369 avec Marguerite de Flandre, veuve de Philippe de Rouvres, lui permit d'y ajouter les comtés de Bourgogne (en Empire) et d'Artois. Comme Marguerite était aussi la fille héritière de Louis de Male, il obtint à la mort du comte en 1384, les comtés de Flandre, de Nevers et de Rethel. Il compléta cet ensemble en achetant le Charolais en 1389. Cadet de famille royale sans terre au milieu du XIVe siècle, Philippe le Hardi était à la tête d'une vaste principauté à la fin du siècle. Elle était pourtant écartelée entre Flandre et Bourgogne, France et Empire, sans cohérence autre que patrimoniale. Il en était de même pour Louis II, duc d'Anjou, comte de Provence et roi virtuel de Naples, ou encore, une moindre mesure, pour Jean, duc de Berry.

Ces principautés n'avaient d'autre unité que patrimoniale, même si les princes tentaient de pallier cette hétérogénéité par le développement d'une administration provinciale inspirée de celle de l'État royal. Ainsi, Louis 1^{er} d'Anjou se dota d'une chancellerie dès 1358, d'une chambre des comptes en 1360, il délégua la justice à son sénéchal, avec un droit d'appel lors de Grands Jours après 1370. Un bon indice du développement des États princiers est l'apparition de chambres des comptes locales, car elles permettent aux princes de maîtriser leur budget, d'assurer le contrôle de leurs officiers de finance et de rationaliser leurs revenus domaniaux. Les chambres des comptes princières ont souvent des prérogatives plus étendues que celle du roi, du fait de la faiblesse des autres organes administratifs de ces États naissants. Ainsi, en Bourbonnais, celle de Moulins gardait les archives, enregistrait les ordonnances ducales, les lettres de nomination des officiers, dont elle recevait le serment, fixait le montant de l'impôt, jugeait son propre contentieux et hérita d'une partie des attributions judiciaires du bailli du Bourbonnais. Des chambres des comptes sont créées en Beaujolais (1360), en Bretagne (1365), en Berry (1370), en Bourbonnais (1374), en Bourgogne (1386). On notera que la plupart sont apparues au moment du relâchement de la tutelle royale sur le territoire. La seconde guerre de Cent Ans confirmera cette relation de causalité entre effacement de l'État royal et essor des États princiers. Ces princes administraient de mieux en mieux leurs terres, mais celles-ci restaient souvent hétérogènes, même sur le plan

¹ Ou 1392 date de sa mort ? Vérif dans *Histoire du Béarn*

administratif : le duc de Bourbon dut aussi créer une chambre des comptes pour l'Auvergne à Riom et une autre à Villefranche pour le Beaujolais afin de respecter les coutumes des différentes seigneuries qui composaient ses états. Surtout, l'essor des États princiers butait sur le même obstacle que l'État royal : leur financement. Dans ce contexte, les princes avaient beaucoup moins à gagner à exploiter leurs seigneuries qu'à piller l'État central qui avait surmonté cette difficulté. La santé chancelante de Charles VI donna l'occasion aux plus ambitieux d'entre eux de prendre les rênes du gouvernement.

Les oncles du roi qui avaient gouverné durant sa minorité reprirent du service dès 1392, à la première crise de folie de Charles VI. Ils contrôlaient de plus en plus étroitement le pouvoir à mesure que la durée des rémissions entre chaque crise se raccourcissait. La schizophrénie² dont était atteint Charles VI se caractérisait en effet par une alternance de crises de démence, durant lesquelles il prétendait s'appeler Georges et avoir pour armes un lion transpercé d'une épée, et des phases de rémission qu'il tentait de mettre à profit pour reprendre les rênes du pouvoir. Après 140*, le roi ne fut plus en mesure de reprendre le fil des affaires entre chaque « absence ». Le roi était fou, mais personne ne songeait à le détrôner, tant le prestige du sacre était fort... et la situation avantageuse pour les auxiliaires naturels de la monarchie qu'étaient les princes. Cette situation de minorité mentale à éclipse installa le royaume dans une situation analogue à celle qui avait été la sienne après la capture de Jean II : une vacance du pouvoir à laquelle les usages politiques n'apportaient pas de solution constitutionnelle. Dans ce contexte, les parents les plus influents du roi, c'est-à-dire ses oncles, furent amenés à gouverner à sa place. Pour eux, le contrôle de l'État royal était plus avantageux que les profits de l'indépendance politique, car il leur donnait le libre accès aux caisses royales.

La rivalité des ducs (1392-1407)

Parmi les oncles de Charles VI encore vivants en 1392, Louis de Bourbon (oncle maternel) était un militaire sans ambition politique, tandis que Jean de Berry voulait surtout avoir le pouvoir de financer son train de vie et son mécénat fastueux. Restait Philippe le Hardi, le plus jeune des frères de Charles V, duc de Bourgogne et à ce titre premier pair de France, qui s'imposa à la tête du conseil royal. La direction, ou tout au moins la participation au conseil, était vitale pour ces princes s'ils voulaient combler la distance creusée entre eux et le souverain par la construction étatique. Le duc de Bourgogne était à la tête de vastes seigneuries qui lui rapportaient entre 35.000 et 40.000 £t par an, mais elles étaient très insuffisantes pour couvrir ses dépenses qui d'élevaient à 80.000 £t en 1364, puis 193.000 £t en 1384, la maturité et les ambitions venant – comme pour le roi, les $\frac{3}{4}$ de son budget étaient absorbés par l'Hôtel. Pour tenir son rang et financer ses réseaux de fidèles, le duc avait besoin de plus d'argent que ce que ses seigneuries lui rapportaient. Pour cela, il obtint dès 1364 de Charles V la rétrocession exceptionnelle pour un an des aides votées par des états de Bourgogne deux ans avant pour la rançon de Jean II... mais ne cessa jamais de les encaisser ensuite, avec l'accord tacite de son frère. Il y ajouta divers impôts, dont la gabelle après 1383. Ces financements extraordinaires rapportaient 44 à 48.000 £t, ce qui l'obligeait à obtenir en sus du roi des gratifications exceptionnelles (37.000 £t en 1384 !). Il était difficile d'avoir des ambitions princières à la fin du XIVe siècle sans accès aux finances royales. Il va sans dire que ce dernier était beaucoup plus aisé lorsque l'on dominait le conseil du roi et que l'accord de ce dernier était une formalité.

Jusqu'à la fin des années 1390, Philippe le Hardi domina sans peine le conseil, et les autres princes s'en accommodèrent pourvu qu'ils aient leur part de nominations de fidèles dans l'administration royale et de rétrocession d'impôt. Son hégémonie commença cependant à être remise en question par la montée en puissance politique de Louis, le petit frère de Charles VI. Cadet du roi de 10 ans, il avait été médiocrement doté par son père (qui lui avait donné le comté de Beaumont-sur-Oise) et par ses oncles qui limitèrent en 1386 son apanage à la Touraine, érigée pour la circonstance en duché-pairie. Son frère Charles VI choisit de le marier en 1389 à Valentine, fille du seigneur de Milan Jean Galeas Visconti et d'Isabelle de France (fille que Jean II

² Vérifier la chronologie et diagnostiquer des Guenee, *La folie de Ch VI*

avait marié dans l'urgence contre une énorme dot de 600.000 florins pour payer sa rançon). Valentine lui apporta les petits comtés de Vertus en Champagne et d'Asti en Italie, ainsi que l'ensemble des seigneuries de son père s'il venait à décéder sans autre héritier. Elle apporta surtout une dot de 450.000 florins. Louis était donc un prince riche mais sans principauté. Il veilla à s'en constituer une à la faveur des événements. Louis était en effet le plus proche et le plus aimé des parents du roi. Fort de son sang, de la richesse de sa femme et de la bienveillance de son frère, il échangea le duché de Touraine contre celui d'Orléans en 1392 et multiplia les acquisitions à partir de cette date (cf carte*). Leur répartition à travers le royaume, qu'elles quadrillaient, trahit l'ambition de Louis d'Orléans : il ne visait pas la sécession comme le duc de Bretagne, mais plutôt la tutelle de son frère et du royaume en attendant que ses neveux soient en âge de gouverner. Détail significatif de cette absence d'ancrage provincial, la chambre des comptes du duc d'Orléans se trouvait à Paris !

Le rapport de force au conseil entre l'oncle et le neveu s'inversa progressivement : si Louis d'Orléans comptait encore peu en 1392 – il avait 20 ans – son poids politique grandit avec la maturité et seul l'écart d'âge avec son vieil oncle de Bourgogne le tenait encore en respect en 1400. Chaque dossier évoqué au conseil les opposait. Dans le schisme, le duc de Bourgogne qui possédait la Flandre urbaniste était favorable au pape romain Urbain VI, tandis que les intérêts italiens de Louis d'Orléans le poussaient à soutenir le pape d'Avignon. C'est le vieux duc qui l'emporta finalement. Dans la gestion des affaires anglaises, l'assassinat de Richard II et le renvoi de sa petite veuve en France étaient un *casus belli* que le jeune duc, partisan d'une souveraineté royale forte, aurait bien voulu exploiter pour conquérir le reste de la Guyenne, tandis que Philippe le Hardi était soucieux de maintenir la paix et les importations de laine anglaise qui alimentaient la draperie flamande. Encore une fois le vieil oncle parvint à imposer son point de vue à son neveu, mais ne put l'empêcher d'acquérir des droits sur le Luxembourg, qui lui barraient la route entre la Flandre et la Bourgogne, ou de se faire nommer souverain gouverneur des aides et de toutes les finances en Languedoïl en 1402.

Mais à la mort de Philippe le Hardi en 1404, le rapport de force s'inversa brutalement : le nouveau duc de Bourgogne, Jean sans Peur, n'était plus qu'un cousin du roi, de la même génération que Louis d'Orléans. Louis domina alors le conseil sans partage et coupa les vivres à son rival qui vit les dons royaux passer de 185.300 £ en 1404 à 37.000 £ en 1406, alors que lui-même tirait 90 % de ses revenus du Trésor. Le coup était mortel, car il obligeait à terme Jean sans Peur à lever l'impôt dans sa principauté pour financer sa politique, ce qui ne manquerait pas de provoquer des révoltes en Flandre. En 1405, on frôla l'affrontement entre les armées de partisans des ducs rivaux, mais il fut évité sous la pression des autres princes. La situation de Jean sans Peur au conseil du roi ne s'améliorant pas ensuite, il n'eut d'autre choix que de renoncer à toute ambition ou éliminer son rival. Il choisit la seconde voie et fit assassiner Louis d'Orléans à Paris alors qu'il rentrait d'une visite à la reine, le 23 novembre 1407. Cet assassinat politique transforma une rivalité politique en guerre civile pour 28 ans.

La guerre civile sans les Anglais (1407-1415)

Comme au XIV^e siècle, la confiscation du pouvoir par une clique et la vacance de celui-ci poussent à la formation de partis politiques, avec un chef, des partisans et une idéologie. Ceux du XV^e siècle ont cependant un fondement plus politique et aristocratique qu'idéologique.

Les deux partis se réclamaient de l'idéal de réforme, qui paraissait le seul à même d'être légitime en temps de crise, mais ils ne l'entendent pas dans le même sens. Louis d'Orléans, qui s'inscrivait dans la continuité de la politique des Marmousets, allait jusqu'au bout de la logique réformatrice qui voulait au fond une amélioration du fonctionnement de l'État. Cela passait par son renforcement juridique, administratif et fiscal, ainsi que par l'affirmation de la souveraineté royale, en particulier contre l'Angleterre ou le pape. En face, le duc de Bourgogne défendait la paix par la diplomatie pour résoudre le schisme et le conflit avec l'Angleterre. La réforme que revendiquaient les ducs de Bourgogne était plus traditionaliste. Elle s'entendait d'abord au sens religieux et visait à réunifier la chrétienté. Puis, après l'éviction du duc de Bourgogne, elle prit un sens politique. Jean sans Peur eut alors beau jeu de dénoncer dès 1405 les mauvais conseillers qui entouraient

le roi, le noyautage des institutions par son adversaire, la mauvaise justice et le pillage du domaine qui en résultèrent. Sa réforme politique s'entendait plus généralement dans une perspective réactionnaire de retour au bon temps de saint Louis, perçu comme un âge d'or mythique où la monarchie était à l'écoute de ses sujets, le poids de l'État royal léger et l'impôt existant. Il renouait avec la tradition de l'État négocié inaugurée dans les années 1350, mais il est clair que sa réforme était une arme brandie contre l'adversaire bien plus qu'un idéal : on verra plus loin que tous les princes, le duc de Bourgogne compris, tendent à renforcer le développement de l'État dans leur principauté. Dans ces conditions, la guerre civile est moins un affrontement idéés que de clientèles.

C'est ce qui explique, d'ailleurs, qu'elle tarde à éclater : après l'assassinat de Louis d'Orléans, son parti est décapité : sa veuve, Valentine Visconti, mourut en 1408 alors que son fils Charles, était un orphelin de 14 ans qui peinait à faire figure de chef. Jean de Berry prit sa défense, mais répugnait au conflit. Se dessine toutefois autour de lui un réseau d'alliances favorable à Charles d'Orléans. C'est ainsi que ce dernier épousa en 1410 Bonne, fille de Bernard VII d'Armagnac qui devint à partir de ce moment la tête du parti d'Orléans, qu'on appellera désormais armagnac. Charles d'Orléans pouvait compter sur la sympathie du duc de Bourbon à qui Jean de Berry avait donné sa fille héritière en mariage en 1400. Le parti armagnac recrutait dans les domaines du duc d'Orléans et de ses alliés, c'est-à-dire surtout dans le Centre et le Sud du royaume. Le choix d'un État fort et d'une fiscalité lourde avait aussi attiré à Louis d'Orléans la sympathie de beaucoup d'officiers de l'administration centrale et des financiers parisiens.

Le parti bourguignon mené par le duc de Bourgogne recrutait dans la parentèle, l'Hôtel, les alliés du duc dans la petite et moyenne noblesse, mais aussi dans ses seigneuries et plus généralement dans l'espace commercial auquel appartenaient la Flandre et la Bourgogne, c'est-à-dire tout le bassin parisien, de Rouen à la Champagne, en passant par Paris. Dans la capitale, le duc était très populaire, surtout lorsqu'il fut évincé du pouvoir par Louis d'Orléans et dénonça l'alourdissement de l'impôt prôné par son rival pour financer la guerre contre les Anglais... et ses folles dépenses festives. Jean sans Peur travailla à sa popularité en restaurant en 1412 la prévôté des marchands supprimée à la suite de la révolte des Maillotins. Il entretenait en particulier la sympathie des bouchers parisiens, riches mais mal considérés, qui s'opposaient volontiers à l'establishment de financiers qui tenait la municipalité et soutenait le parti adverse, tandis que sa politique religieuse lui attirait les sympathies de l'université. C'était le parti le plus solide après l'assassinat de Louis d'Orléans, parce qu'il avait un chef incontesté et populaire. Cette solidité lui permit de prendre le pouvoir en dépit de l'opprobre publique qu'aurait dû lui valoir l'assassinat d'un parent.

IMAGE* – Le loup armagnac contre le lion bourguignon



D'après BNF, Fr. 5733, fol. 2v (reproduit dans B. Guenée, *Un meutre, une société*)

Après la justification de l'assassinat du duc d'Orléans par la nécessité du tyrannicide présentée par le théologien Jean Petit devant la cour le 8 mars 1408, Jean sans Peur fit copier et distribuer le texte de son discours. Un de ces exemplaires s'ouvre sur une miniature représentant un pavillon tendu d'un drap aux armes de France devant lequel se trouve une fleur de lys surmontée d'une couronne qu'un loup est en train d'attraper par la gueule tandis qu'un lion lui donne un coup de patte. Un poème explicatif suit :

Par force le leu [loup] rompt et tire
À ses dents et gris [griffes] la couronne,
Et le lyon par tres grand ire [colère]
De la pate grant coup luy donne.

L'interprétation est limpide : la tente plantée dans un paysage bucolique, c'est le royaume de France, le lion fait référence aux armes de Flandre et désigne Jean sans Peur, qui protège l'État de la prédation de Louis d'Orléans. Ces copies font partie de l'arsenal de propagande utilisé par le duc de Bourgogne contre ses adversaires.

Avant de passer par les armes (après le défi de Charles d'Orléans en 1411), le conflit s'engage par la propagande. Il renoue avec des pratiques expérimentées au XIV^e siècle, que Jean sans Peur utilisa en maître. Il multiplia des manifestes au conseil, à la cour, aux grandes institutions, aux prélats, aux villes, à l'université pour dénoncer son rival ou justifier son crime (image*). Il demanda aussi à Jean Petit, un théologien de l'université, de justifier devant toute la cour l'assassinat du duc d'Orléans, au motif que l'élimination d'un tyran était une œuvre pie. Mais la propagande suscitée par la rivalité entre les ducs prit un tour plus aristocratique qu'au XIV^e siècle, puisque la cour était la première arène où s'affrontaient les cousins ennemis. Elle passait par l'adoption de signes de reconnaissance propres à ce milieu aristocratique qu'étaient les devises. C'étaient des marques personnelles librement choisies et abandonnées qui se diffusaient parallèlement aux armoiries. Elles se composaient d'une couleur, d'un motif et d'une âme qui en donnait le sens en quelques mots. C'était une mode rapportée d'Angleterre à la fin du XIV^e siècle par les princes prisonniers qui visait avant tout à identifier la clientèle d'un prince en personnalisant la livrée des membres de son Hôtel et n'a pas toujours de sens politique, comme la devise de Jean de Berry aperçue au chapitre précédent sur le dais surplombant le duc (image*). Avec l'opposition entre Louis d'Orléans et Jean sans Peur, cette pratique curiale prit un tour politique. Le premier adopta une devise agressive au bâton noueux, tandis que le second choisit un rabot, censé aplanir le gourdin ; le premier choisit pour âme « Je l'ennuie », le second « Je l'aurai ». Ces devises se portaient sur les vêtements, mais aussi parfois sous forme de bijoux, comme le collier aux bâtons noueux que porte au cou le personnage en vert qui vient présenter ses vœux au duc de Berry sur la scène de banquet des *Très Riches Heures*, manifestant par là la sympathie du duc pour la cause armagnac. Par la suite, les Armagnacs choisirent la bande blanche, elle aussi visible en travers du torse d'un des écuyers de table du duc à la tunique blanche et grise, tandis que les Bourguignons adoptèrent la croix de saint André, patron de la Bourgogne. Ces signes de reconnaissance dépassaient le cadre curial et étaient de plus en plus portés par la population ordinaire à mesure que l'opposition entre les partis se radicalisait et qu'il devenait vital pour la sécurité de chacun de distinguer ses amis de ses ennemis. Le rabot ou la croix de saint André furent représentés sur des panonceaux portés lors de manifestations de rue ou sur des badges portés au chaperon (image*).

Les signes de reconnaissance se sont imposés pendant la guerre civile pour identifier les traîtres susceptibles d'infiltrer les positions ennemies. Les Armagnacs ordonnèrent en 1414 que chaque Parisien porte la bande blanche, tandis que lorsque les Bourguignons dominèrent la capitale après 1418, on ne pouvait plus rentrer dans la ville sans arborer un badge de plomb à son chaperon. Beaucoup de ces insignes partisans ont été opportunément perdus dans la Seine à l'occasion des nombreux retournements politiques de la guerre civile. On notera que la croix de saint André s'accompagne d'une fleur de lis et parfois de la mention « vive le roy » dont la fonction légitimante est évidente. Après 1418, les Armagnacs cherchent leur légitimité dans la référence au Dauphin Charles, d'où la présence de poissons sur les badges.

Le défaut de cohésion du parti armagnac et le profond désir de paix de la société politique retardèrent l'affrontement militaire entre les partis. Jean sans Peur mit à profit ce répit, ainsi que sa victoire sur les rebelles liégeois à Othée qui faisait figure d'ordalie, pour venir se justifier à la cour royale, obtenir le pardon royal et une réconciliation de façade avec Charles d'Orléans à Chartres en 1409. L'amitié de la reine lui permit alors de dominer le conseil et d'imposer un gouvernement bourguignon à Paris, épurant l'administration et évinçant progressivement Jean de Berry du pouvoir. Ce faisant il poussa son vieil oncle pacifique à resserrer les rangs des partisans du duc d'Orléans qui se constituèrent en ligue à Gien en 1410. Le défi injurieux de Charles d'Orléans à Jean sans Peur en 1411 acheva de radicaliser et de militariser l'opposition des partis. Les démonstrations de force furent nombreuses, mais toujours désamorçées par la réconciliation temporaire des cousins ennemis sous la pression de la société politique.

En 1413, la désorganisation politique du royaume est patente. La valse des titulaire des offices centraux et locaux au gré de l'évolution du rapport de force entre les partis (15 des 35 baillis ont ainsi été remplacés par Jean sans Peur en 1411) a fait reculer l'esprit naissant de service public ; la mobilisation de forces armées partisans qui parcouraient les campagnes faute de s'affronter alimentait un sentiment d'insécurité ; surtout, la réapparition de la menace anglaise après une chevauchée en 1412 inquiétait d'autant plus que les caisses royales étaient vides. L'impôt mis en place à la fin du XIVe siècle était en effet impuissant à assurer le financement de l'État royal et l'appétit des princes rivaux, ce qui les obligea à recourir à nouveau à des mutations monétaires (1405, 1411). Comme en 1356, la convocation des états généraux (de Languedoïl), c'est-à-dire le soutien politique et financier de la société politique en échange de réformes, parut être la solution pour sortir d'une situation désespérément bloquée. Jean sans Peur convoqua l'assemblée en janvier 1413, mais invita Charles d'Orléans, qui se fit représenter par peur d'un piège. Les députés nommèrent une commission d'une dizaine de membres, en particulier des universitaires, chargée d'élaborer une ordonnance de réforme. Les états généraux débattaient sous le contrôle du duc de Bourgogne, qui obtint d'eux en février la suspension de tous les officiers, considérés comme responsables de tous les maux par leur prévarication et leur incompétence, mais l'ordonnance qu'ils publièrent en mai n'était ni révolutionnaire, ni novatrice : elle visait à rétablir le bon gouvernement par l'application des ordonnances promulguées par Charles V et Charles VI. Le pouvoir monarchique n'était pas limité, mais le Conseil, le Parlement et la Chambre des comptes devirent des organismes délibératifs dotés de prérogatives nouvelles, tandis que le principe de l'élection des officiers fut généralisé afin de limiter les nominations partisans. C'était au fond améliorer l'État pour asseoir la paix civile.

Elle fut cependant disqualifiée dès sa promulgation par le contexte insurrectionnel dans laquelle elle naquit. En effet, les notables députés aux états généraux délibérèrent entre eux, sans chercher à associer l'opinion parisienne à leurs travaux, au contraire de ce qui s'était passé en 1357. Ce divorce entretint l'incompréhension dans le peuple, aggravée par l'insouciance festive du dauphin Louis de Guyenne et de la reine. L'agitation, soutenue par les bouchers pro bourguignons, commença à gagner la population de la capitale et conduisit l'écorcheur Simon Caboche à prendre la tête d'une insurrection d'artisans le 27 avril à la première rumeur de menace armagnac. L'agitation venait de la base, mais n'était pas pour déplaire au duc de Bourgogne qui espérait ainsi mettre les états généraux sous tutelle. Son contrôle lui échappa cependant très vite et les émeutiers obtinrent l'arrestation d'une quinzaine de « traîtres » dans l'hôtel de Louis de Guyenne. Une nouvelle journée révolutionnaire en juin, l'exécution d'un certain nombre de prisonniers auxquels Jean sans Peur avait promis sa protection et la perception d'un impôt de guerre sur les bourgeois disqualifièrent le mouvement cabochien (du nom de l'écorcheur qui menait la foule). Les bourgeois craignaient pour leur vie et leurs biens, les réformateurs pour leur ordonnance, Jean sans Peur lui-même commençait à trouver le soutien des bouchers encombrant. Les notables de la ville menés par Jean Jouvenel, un ancien garde de la prévôté des marchands resté très populaire, prirent l'initiative de contester publiquement le mouvement cabochien le 2 août, le 4 ces derniers prirent la fuite. Le 22 Jean sans Peur fit de même, tant son nom était associé aux émeutiers. L'arrivée de Charles d'Orléans à la fin du mois donna le signal d'une épuration anti-bourguignonne. L'ordonnance publiée en mai et injustement qualifiée de cabochienne, fut cassée.

Le Dauphin Louis de Guyenne tenta bien de s'imposer aux partis à la faveur de la fin de la crise cabochienne : il imposa ainsi en août 1413 la couleur violette de sa devise aux princes d'Orléans de retour à Paris pour les empêcher de prendre le deuil, et tenta ensuite de gouverner au dessus des partis. Mais sa mort prématurée en février 1415 fit échouer le projet, tandis que l'épuration armagnac avait achevé de creuser le fossé entre les partis (en septembre 1413, les 15 baillis bourguignons nommés en 1411 furent limogés, ainsi que 10 autres, jugés trop neutres pour être fiables !). Son frère Jean de Touraine, nouveau Dauphin, n'eut pas le temps de s'imposer comme arbitre aux partis. C'est alors que les Anglais firent leur retour sur la scène politique française.

La guerre civile profite aux Anglais (1415-1420)

La guerre civile a aiguisé l'appétit des Anglais. Les provocations militaires de Louis d'Orléans n'avaient suscité que des réponses sporadiques en 1403 et en 1410. Mais faute de moyens, les partis en étaient venus à chercher une alliance extérieure pour obtenir un soutien décisif contre leur ennemi intérieur. Jean sans Peur fut le premier à faire appel à l'aide anglaise en septembre 1411 pour obtenir un contingent militaire susceptible de débloquent Paris que Charles d'Orléans tentait à ce moment de prendre. L'essai avorta. En mai 1412, les Armagnacs négocièrent à leur tour, par le traité d'Étham, l'envoi de 1.000 hommes d'armes et 3.000 archers anglais contre la cession de la grande Aquitaine en pleine souveraineté. La paix d'Auxerre en août entre les partis rendit l'alliance caduque, aussi le contingent anglais débarqué à ce moment en Cotentin se lança dans une chevauchée à travers le pays pour son propre compte, renouant avec une tradition abandonnée depuis 1380 – Charles d'Orléans acheta finalement son départ contre 200.000 écus dont il n'avait pas la première pièce... Après son éviction de Paris en 1413, le duc de Bourgogne négocia aussi une convention par laquelle il aiderait le roi d'Angleterre contre les Armagnacs, s'il parvenait à conquérir son héritage français. Ces négociations alternées ont surtout eu pour effet de faire germer la conviction, chez les Anglais, que la guerre civile avait fait du royaume de France une proie facile.

Le roi d'Angleterre ne passa pas tout de suite à l'offensive, car l'idée mit du temps à faire son chemin, tandis qu'Henri VI de Lancastre, qui avait déposé et fait assassiner son cousin Richard II, avait beaucoup à faire pour affermir son pouvoir sur le trône d'Angleterre. Le parti belliciste nostalgique des victoires d'Édouard III, bridé par Richard II, trouva cependant en la personne de son fils Henri V un chef prêt à relancer la guerre sur le continent. Ce dernier hérita en 1413 d'une situation intérieure apaisée et rêvait de fédérer la noblesse anglaise dans une grande aventure guerrière. Il reprit donc à son compte les revendications de son grand-père Édouard III et réclama en 1414 l'application du traité d'Étham, toutes les anciennes possessions des Plantagenêt, le solde de la rançon de Jean II et la main de Catherine, la fille de Charles VI – on notera au passage que cette dernière clause était contradictoire avec le déni de légitimité des Valois que sous-tendait la revendication de la couronne de France, ce qui prouve bien que c'est moins le trône de France qu'il désirait que la souveraineté sur les anciens fiefs continentaux du roi d'Angleterre ! Par ces clauses inacceptables, il acheva de mettre le droit de son côté en rejetant sur le roi de France l'initiative de la guerre.

Généalogie des rois d'Angleterre aux XIVe et XVe siècles

Le roi d'Angleterre fit cette fois la guerre dans un esprit de conquête et débarqua devant Harfleur en août 1415 avec des engins de sièges dans le but de prendre la ville et d'établir une tête de pont comparable à Calais à l'entrée de la Seine, ouvrant la voie de la Normandie et de l'Île-de-France. La ville fut prise en septembre, mais il était trop tard pour poursuivre l'offensive, qui se mua en chevauchée classique pour rejoindre Calais et rembarquer vers l'Angleterre avant l'hiver. Celle-ci fut arrêtée à Azincourt le 25 octobre 1415 par l'armée royale sous le commandement du connétable Bernard d'Armagnac, qui n'avait pas jugé bon de convoquer Jean sans Peur. Ce jour là, 50.000 Français³ victimes de la pluie, de la boue et surtout d'une mauvaise disposition

³ Vérif dans livre sur Azincourt ou *Dico des batailles* (schnerb). Ou Pierre-Yves Millot, *Azincourt*, Paris, Millot, 2005 ; Dominique Paladilhe, *La bataille d'Azincourt - 1415*, Librairie académique Perrin, Collection *Pour L'histoire*, Paris, 2002.

stratégique qui les a empêché de se déployer en ligne et en a fait une proie facile pour l'archerie anglaise, furent défaits par 13.000 Anglais fatigués et sur le départ.

Azincourt est un tournant de la guerre. Comme à Poitiers, l'enjeu est moins stratégique – les Anglais retournent chez eux – que politique. Cette bataille ordalie légitima les prétentions du vainqueur anglais et disqualifia par la même occasion les Armagnacs qui avaient mené l'offensive. Au-delà du discrédit politique, la bataille a saigné le parti de Charles d'Orléans par le nombre de morts et de prisonniers que l'ennemi y fit. Une malheureuse contre-offensive au cours du combat conduisit en effet les Anglais à égorger la majorité des prisonniers qu'ils comptaient rançonner, si bien que le bilan de la journée fut terrible : 7.000 morts et 1.500 prisonniers français, contre 500 morts anglais... Cette hécatombe affaiblit considérablement le parti armagnac : Bernard VII d'Armagnac y fut tué, Charles d'Orléans fait prisonnier, ainsi que bien d'autres membres de son parti : 40 % des baillis du royaume disparurent alors de la scène politique. Par ailleurs, l'armée se trouvait durablement désorganisée par la disparition de ses cadres. Enfin, l'ampleur de la défaite poussa les ducs de Bourgogne, de Bretagne et d'Anjou à faire des paix séparées entre 1415 et 1418 pour protéger leur principauté. La voie était libre pour la conquête qui commença en 1417.

Henri V débarqua à Touques avec 11.000 hommes, du matériel de siège et une forte artillerie afin de conquérir méthodiquement toutes les forteresses de Normandie. Caen, Cherbourg, Évreux, Rouen, Pontoise, Mantes et Château-Gaillard tombèrent entre août 1417 et décembre 1419. Cette guerre fut différente de celle du XIV^e siècle car elle visait à la conquête, par conséquent, le roi d'Angleterre veilla à ne pas s'aliéner la population civile et interdit les pillages. En dépit de ces précautions, l'avancée anglaise suscita l'exode d'une partie des Normands, grossie de ceux qui refusèrent de jurer fidélité au conquérant. Les terres abandonnées furent distribuées à des partisans, anglais ou français, du roi d'Angleterre. Désormais, la défense de la Normandie allait être la priorité du roi et des capitaines anglais qui y avaient été dotés.

Le gouvernement armagnac s'avéra incapable d'enrayer la progression des Anglais. Cette incapacité était politique, on l'a vu, mais aussi financière. Faute de pouvoir lever les impôts pour poursuivre la guerre, il renoua avec la pratique des mutations monétaires, qui poussèrent à son comble son impopularité. Jean sans Peur en profita pour se faire ouvrir par surprise les portes de la capitale en mai 1418, contraignant les Armagnacs à fuir la ville précipitamment. Le prévôt de Paris Tanguy du Châtel eut la présence d'esprit d'emporter le Dauphin Charles dans ses bras en pleine nuit pour le soustraire à la tutelle bourguignonne. Ceux qui ne purent pas fuir furent arrêtés. Un certain nombre d'entre eux furent ensuite massacrés dans leur prison lors d'une émeute en juin suscitée par une rumeur de contre-attaque armagnac. Une autre émeute eut lieu en août, menée par le bourreau Capeluche, mais Jean sans Peur eut le courage cette fois d'arrêter le mouvement. Le duc de Bourgogne était maître de la capitale, du roi et de la reine, sources de légitimité, mais son pouvoir était bien faible : les Anglais, qui avaient pris Pontoise en juillet, étaient aux portes de la ville, tandis que l'administration royale s'était vidée d'une grande partie de ses officiers, morts, captifs ou partis à Bourges rejoindre leur parti groupé autour du Dauphin Charles. Le duc avait enfin aboli les aides en 1418, pour répondre aux revendications d'une opinion publique menaçante, renonçant ainsi à un puissant levier politique.

Jean sans Peur hésitait entre faire la paix avec les Anglais pour faire cesser la guerre, et unir ses forces à celles de ses frères ennemis pour chasser l'envahisseur. L'urgence plaidait en faveur de la première solution, mais le duc, qui n'arrivait probablement pas à se résoudre à voir les Anglais vainqueurs en France, tenta une ultime réconciliation en rencontrant le Dauphin à Montereau le 10 septembre 1419. L'entrevue entre le Dauphin et le duc de Bourgogne eut lieu sur un pont jeté en travers de l'Yonne. La discussion s'envenima et conduisit Tanguy du Châtel et les ultras du parti armagnacs présents dans la petite escorte de Charles à venger Louis d'Orléans en assassinant Jean sans Peur. Le Dauphin n'a pas participé au meurtre, qui n'était peut-être pas prémédité, mais il l'a laissé faire et en porta la responsabilité. Cette vengeance accrut encore la haine accumulée entre les partis depuis les épurations de 1413 et 1418 et interdit toute entente dans l'immédiat. Le nouveau duc Philippe le Bon empêcha donc la reine de se réconcilier avec le Dauphin, se résolut à traiter avec les Anglais et capitula au nom de Charles VI.

La victoire permit aux Anglais d'imposer des conditions léonines au traité de Troyes signé le 21 mai 1420 : le Dauphin était déshérité « pour ses énormes crimes » ; Catherine de France épousait Henri V, que Charles VI reconnaissait comme son fils ; Charles VI restait roi, mais sous la régence d'Henri V, qui reçut la Normandie en apanage⁴ ; à la mort de Charles VI, les deux royaumes resteraient indépendants sous la tutelle d'un même roi, en l'occurrence Henri V ou ses successeurs. Le traité, qualifié de « paix finale », se voulait définitif. Il était finalement assez éloigné des revendications d'Édouard III, puisque Henri V reconnaissait la légitimité de la dynastie Valois et renonçait à la couronne de France à titre personnel. Il innova aussi en créant une double monarchie. Il satisfaisait en revanche la véritable motivation de la monarchie anglaise qui est de tenir en pleine souveraineté ses fiefs continentaux et ses conquêtes de 1417.

Le succès d'Henri V paraît total et les Anglais s'installent durablement dans le royaume de France. Pourtant le traité de Troyes porte en lui son échec. D'abord, l'union dynastique à l'ancienne est en porte-à-faux avec le développement récent du sentiment national de part et d'autre de la Manche : les Anglais ont chanté les louanges du conquérant mais se sont tout de suite inquiétés de voir l'énergie de leur roi et les richesses de leur petit royaume englouties dans le grand royaume de France, tandis que la paix leur interdisait les profits de la guerre. Ensuite, le traité supposait que le Dauphin s'effacerait, ce qu'il n'était pas disposé à faire. Enfin, et c'est peut-être là le principal, il évinçait du gouvernement de la France auquel il aspirait le duc de Bourgogne, réduit au rang de simple conseiller, tout en fermant toute possibilité de sécession puisque le royaume était indivisible. Cet échec ne pouvait que le désolidariser, à terme, d'une alliance à laquelle il ne gagnait pas grand-chose, et ce renversement d'alliance sonner le glas de la double monarchie. Cette alliance était d'autant plus vitale, qu'en dépit de leur position favorable, les Anglais dominaient mal le royaume.

Les trois France (1420-1435)

Après le traité de Troyes, le royaume est divisé entre deux rois qui prétendaient à la souveraineté totale, mais ne régnaient que sur une partie... auxquels il faut ajouter le duc de Bourgogne dont la principauté appartenait en théorie à la France anglaise, mais qui tendait en pratique à la neutralité politique et diplomatique. Durant la période 1420-1435, c'est-à-dire jusqu'au retournement de l'alliance bourguignonne en faveur de Charles VII au traité d'Arras, se mit en place un jeu de forces à trois dans lequel aucun acteur n'avait les moyens de s'imposer aux autres. Cet équilibre des forces se fait dans un contexte de faiblesse générale, tant sur le plan démographique et économique (cf chap. 8 et 9) que politique.

Cette faiblesse générale venait en particulier de la difficulté des protagonistes à maîtriser les espaces qu'ils étaient supposés dominer. À grande échelle, la division était simple, avec au Nord de la Loire, la France anglaise, au Sud, la France delphinale (carte*). En fait, ces blocs n'étaient pas monolithiques et, à petite échelle, la situation était souvent très confuse.

La France delphinale comprenait tout le Centre et le Midi, à l'exception de la Gascogne. L'ensemble était vaste et potentiellement deux à trois fois plus riche que la France réellement dominée par les Lancastre. Charles VII hérita en outre des structures administratives et du personnel de la principauté de Jean de Berry à Bourges (conseil, chancellerie, chambre des comptes), enrichies d'un Parlement et d'une cour des aides à Poitiers. Mais il manquait cruellement de ressources entre 1418 et 1423, même s'il avait bien reçu une aide militaire et financière écossaise qui assura la survie du royaume de Bourges en battant les Anglais à Baugé en 1421. Il dut dans un premier temps financer son administration par des mutations monétaires (graphique*, chap.*); après 1423, il bénéficia d'aides votées par les états du Languedoc. Par ailleurs, la tutelle du Dauphin sur cet ensemble était assez lâche. Il était bien roi de fait à la mort de son père en 1422, mais il manque d'assurance : le cinquième fils de Charles VI avait seulement 18 ans et n'était l'héritier de la couronne que depuis 3 ans, suite au décès de Jean de Touraine en 1417, tandis que la propagande anglo-bourguignonne claironnait à qui veut l'entendre que c'était un bâtard d'Isabeau et de Louis d'Orléans. Lui-même finit par douter de sa propre légitimité...

⁴ Ou propriété personnelle ?

Ce manque d'assurance le conduisit à rester en retrait et à laisser les autres décider de la politique à suivre, nourrissant intrigues et révolutions de palais sans fin à la cour de Bourges. Les ultras armagnacs étaient partisans d'une guerre à outrance ; ils s'opposaient aux partisans de la paix avec la Bourgogne. Ce clivage se superposait à d'innombrables conflits de clans et de personnes. Ainsi, le discrédit de l'entourage militaire armagnac de Charles après la défaite de Verneuil en 1424 laissa toute latitude à Yolande d'Aragon, veuve de Louis II d'Anjou et belle-mère du roi, pour dominer la cour. Elle voulait faire avancer la réconciliation avec le duc de Bourgogne, afin de prendre les Anglais à revers et protéger ainsi sa principauté angevine. Elle mit en avant Arthur de Richemont, frère cadet du duc de Bretagne, dans ce but. Le connétable déçut cette espérance en intrigant pour son propre compte. Il fut alors remplacé en 1428 par un partisan de la guerre, Georges de La Trémoille, et poussé à la révolte. Mais La Trémoille se rendit odieux et finit par être lui-même évincé en 1433 sur ordre de la reine Marie d'Anjou et de son frère au profit de Richemont... sans que Charles se mêle de tout cela. En fait, Charles VII était fort d'un potentiel économique et militaire dont il ne profita que lorsqu'il sut s'imposer. Dans l'immédiat, il était surtout fort de la faiblesse anglaise.

Henri V dominait la Guyenne et la Normandie depuis 1420, l'Île-de-France après 1423, le Maine après 1425, ainsi que le pays chartrain, la Champagne et la Brie ; il reçut aussi l'hommage de la Bretagne et de la Bourgogne française. Il tenait sa légitimité de la tutelle sur le couple royal, la capitale et l'administration centrale, peuplée de Bourguignons (81 conseillers au Parlement restèrent à Paris en 1418, alors que 21 seulement partirent à Poitiers). Mais la paix offerte par le traité de Troyes était son meilleur argument auprès de la population française, en particulier auprès des marchands qui profitaient de l'intégration politique d'une zone d'échanges économiques intenses entre l'Angleterre, la France du Nord et la Bourgogne. La paix permit d'esquisser une petite reconstruction : les revenus du port de Neuilly-sur-Seine avaient chuté de 320£ en 1410 à 36 £ en 1425, mais se redressèrent dès 1426 pour monter à 80 £ en 1428. Le roi d'Angleterre veilla à ménager l'opinion publique française par une administration débonnaire. Il chercha en particulier à s'attacher la Normandie, sa conquête, par l'exhumation de vieilles institutions locales que le centralisme parisien avait rendues caduques, comme le grand conseil, la chancellerie, l'échiquier, la chambre des comptes de Normandie⁵. Une université fut aussi créée à Caen en 1432 pour éviter aux étudiants normands l'expatriation à Paris pour leurs études. La restauration des antiques libertés de cette province qui avait été la pointe de la protestation réformiste et anti-étatique au XIV^e siècle concilia au roi d'Angleterre une bonne partie de l'élite normande, en particulier les clercs et les marchands. Mais l'occupation militaire lui aliéna la paysannerie locale et le contribuable anglais qui assumait seul le poids de l'occupation, car les impôts rétablis à partir de 1421 rapportaient peu dans un pays appauvri par la dépression et demeuré au fond loyal au sang capétien. En fait, le roi d'Angleterre tenait le pays avec très peu d'hommes – la garnison anglaise de Paris comptait au plus 300 hommes pour une population de peut-être 100.000 habitants – mais c'était à la fois trop et trop peu, d'autant que la paix promise s'avérait à la longue un échec, puisque le Dauphin n'a pas déposé les armes. Par ailleurs, Henri V mourut en 1422 prématurément quelques mois avant son beau-père, laissant la double couronne à son fils de dix mois, Henri VI. Son frère le duc Jean de Bedford devint régent en France, tandis que le gouvernement de l'Angleterre fut confié au duc de Gloucester. La minorité du roi est cependant favorable à la renaissance des factions qui obligèrent Bedford à séjourner 16 mois sur l'île 1426 pour tenter de rétablir le calme.

C'est ce qui explique aussi que le roi d'Angleterre ait été obligé de tolérer la quasi-indépendance des ducs de Bretagne et de Bourgogne. Jean V de Bretagne louvoyait entre les deux rois, alternant son soutien à un ou à l'autre, selon une tradition déjà ancienne. Elle l'était beaucoup moins pour le duc de Bourgogne. Philippe le Bon aurait souhaité être lieutenant général du roi dans le royaume, c'est-à-dire gouverner au nom d'un roi anglais absent, mais Henri V ne lui laissa qu'une place de simple conseiller, avec l'administration de la Champagne et de la Picardie, tout en soutenant d'indivisibilité du royaume. Le duc s'y résigna sous la menace de la libération de Charles d'Orléans, prisonnier en Angleterre depuis Azincourt, mais se sentait assez peu tenu de tolérer des officiers anglais sur ses terres. La France anglaise n'est donc pas une, mais

⁵ Vérif dans Privat, Normandie OU qq chose sur l'occupation anglaise (PETIT-DUTAILLI, *Hist de F de Lavisse*)

quadruple : on y trouve le vieux duché de Gascogne avec sa tradition autonomiste, les conquêtes récentes des Lancastre en Normandie tenues sous tutelle étroite, une principauté de Bourgogne sur la réserve et une Bretagne franchement neutre. Le morcellement régional n'était pas aussi évident dans la France delphinale, mais la faiblesse de Charles VII laissa se développer les conflits locaux qui y participaient. Ainsi le conflit séculaire entre la maison de Foix et celle d'Armagnac poussa Jean de Grailly dans les bras anglais, avant que Charles VII ne parvienne à se l'attacher en lui confiant la charge de gouverneur en Languedoc en 1425.

À toute petite échelle, la situation n'est pas moins confuse, car il n'y a pas de front clair après 1420 entre la Normandie, la Bourgogne et la France delphinale : des bandes armées à la solde des uns ou des autres sillonnent le pays à partir de forteresses qu'elles occupent en attendant d'en être délogées. Ainsi en Île-de-France, Paris était tenu par les anglo-bourguignons dès 1420, mais Meaux, Compiègne ou Senlis l'étaient par des garnisons armagnacs jusqu'en 1422. En Beauce, la domination anglaise fut lente à s'imposer. Même à la fin des années 1420, les Armagnacs conservaient des forteresses en plein pays ennemi, dont les plus célèbres étaient le Mont Saint-Michel, dont le saint éponyme deviendra bientôt le patron des rois de France, et Vaucouleurs dont la capitaine donna une escorte à Jeanne d'Arc pour aller trouver Charles VII à Chinon. Les forteresses étaient prises et reprises faute de pouvoir les garnir suffisamment ou d'être assuré de la fidélité des seigneurs locaux qui appartenaient souvent à des réseaux concurrents.

La confusion était donc grande dans le royaume de France, frappé d'anémie politique et économique durant ces années qui furent probablement les plus sombres de toute la guerre de Cent Ans. Certains cependant pâtirent moins de la situation que d'autres, en particulier les princes qui en profitèrent pour affermir leur tutelle sur leurs seigneuries, souvent au détriment des pouvoirs souverains.

Le renforcement des principautés

L'effondrement de l'État central, qui a renoncé à lever les aides et se trouve divisé entre deux capitales après 1418 rend caduque la stratégie de contrôle de la monarchie mise en œuvre depuis 1392, tandis que l'invasion anglaise pousse chaque prince à se replier sur le noyau de sa puissance, c'est-à-dire ses terres.

Cela les conduit d'abord à faire passer leur diplomatie avant celle du roi. On a vu que des ducs de Bretagne, d'Alençon et de Bourgogne avaient fait des paix séparées dès que la menace anglaise s'est précisée. Le cas de la petite principauté de Bourbonnais montre bien comment le contexte troublé a pu favoriser la consolidation de certaines principautés. Sa situation aux confins de la Bourgogne et de la France armagnac, avait conduit la veuve de Louis II de Bourbon (+ 1410), Anne Dauphine, à pratiquer une politique de « d'abstinence de guerre » contre la Bourgogne à partir de 1412, tandis que son fils Jean I^{er} combattait au loin dans les rangs armagnacs. Cette politique fut poursuivie, après sa mort en 1417, par sa belle-fille Marie de Berry jusqu'en 1427, alors que son mari était prisonnier en Angleterre après sa capture à Azincourt. Sa neutralité était d'autant plus forte qu'elle avait apporté en dot à Jean I^{er} l'apanage d'Auvergne, qu'elle tenait de son père Jean de Berry et qui aurait dû faire retour à la couronne à la mort de celui-ci en 1416. Elle fit cependant occuper militairement les places d'Auvergne à ce moment pour couper court aux réclamations de la chambre des comptes royale, et maria en 1425 son fils Charles à une fille de Jean sans Peur. La crainte d'un basculement du Bourbonnais dans l'orbite Bourguignonne poussa aussitôt Charles VII à lui reconnaître la propriété de l'Auvergne ... Le duc Charles I^{er} fut cependant un fidèle soutien de Charles VII jusqu'en 1440.

L'effacement de l'État royal conduisit aussi les princes à renforcer leur tutelle sur leurs terres. Pour cela, ils poursuivirent l'étatisation qu'ils avaient commencée au XIV^e siècle. La première urgence était d'établir une fiscalité extraordinaire autonome de celle du roi. Le duc de Bretagne compléta ainsi son système fiscal par l'établissement d'aides sur les villes après 1434, Louis II de Bourbon commença à transformer l'aide féodale aux quatre cas en impôt régulier « pour aider le duc à soutenir son état » en 1407, tandis que son fils Charles I^{er} leva des fouages. Corollaire du développement de la fiscalité princière, l'administration fiscale s'étoffait et l'on vit apparaître un trésorier de l'Épargne en Bretagne en 1407 ou en Bourgogne en 1445, un

gouverneur général des finances en Bourbonnais doublé d'un contrôleur général dont la fonction était d'administrer le trésor central en 1435. La frappe de monnaie intéressait aussi les princes, tant pour ses revenus que pour la souveraineté qui y était attachée. Philippe le Bon acquit ainsi des ateliers monétaires du Brabant en mettant la main sur l'héritage de Philippe de Saint-Pol, décédé sans héritier en 1430. Ces ressources nouvelles permirent aux princes de mettre en défense leur terres, et certains formaient des embryons d'armées permanentes : des compagnies de gardes du corps apparurent en Bretagne en 1420, suivis de francs archers en 1425 ; le duc de Berry solda des compagnies de mercenaires en 1412, tout comme Louis II de Bourbon (+ 1410) qui entretenait à ses frais 1.000 à 1.800 hommes d'armes en permanence. Les progrès en matière judiciaire sont moins nets, car ils supposaient implicitement un refus de la souveraineté royale. C'était pourtant le meilleur moyen pour le prince, comme pour le roi deux siècles plus tôt, d'unifier sa principauté. C'est pourquoi on vit apparaître dans les années 1430 en Bourgogne un grand conseil de justice qui jugeait en première instance des cas ducaux réservés (sauvegardes sur les personnes, droits du duc) et en appel des chambres du conseil de chaque province composant la principauté (Bourgogne, Flandre, Brabant, Luxembourg, Namur, Hainaut, Hollande).

Les États princiers suivaient également les traces de l'État royal dans le nécessaire dialogue avec la société politique pour le faire accepter. C'était d'autant plus nécessaire que la construction administrative supposait la captation d'un certain nombre de droits régaliens que les princes peinaient à justifier. Cette association passait par la convocation régulière d'états provinciaux : elle devint ainsi annuelle en Bretagne après 1420. Ces états avaient avant tout pour vocation de déterminer l'assiette de l'impôt, en particulier en Bourgogne et en Bourbonnais, mais pouvaient aussi être consultés sur des questions de politique générale. Le dialogue du prince avec son pays passait aussi par la mise en scène du pouvoir dans des cérémonies de joyeuses entrées fastueuses. Le phénomène est spectaculaire dans la principauté de Bourgogne et élevé par Philippe le Bon au rang de moyen de gouvernement. Comme pour les premiers Valois, ces cérémonies étaient l'occasion de réchauffer la fidélité des élites urbaines, dont le soutien fiscal était vital pour le prince. L'échange s'établissait à plusieurs niveaux. La venue la cour ducale était en elle-même une faveur, par ses dépenses somptuaires, que les villes flamandes s'arrachaient ; le cérémonial, qui empruntait à la culture festive locale et rappelait le lien féodal contractuel qui unissait le seigneur à sa ville, rassurait les habitants sur la pérennité de leurs privilèges. Mais le duc en profitait aussi pour faire monter les enchères pour sa présence et tentait de transformer sa légitimité seigneuriale en souveraineté à cette occasion. C'est dans cette heureuse ambiguïté que l'État bourguignon, qui manquait cruellement de consistance géopolitique, se construisit (image*). L'importance de ce dialogue conduisit le duc à se partager entre les nombreuses villes de ses états dans un nomadisme permanent.

L'État ne pouvant se construire sans un minimum de centralisation administrative, on assiste aussi au bourgeonnement de capitales provinciales qui étaient d'autant plus nombreuses que les princes peinaient à imposer une centralisation autre que patrimoniale. Les ducs de Bretagne hésitaient entre Rennes, Nantes et Vannes, ceux d'Anjou entre Angers et Tarascon... Il demeure néanmoins que les capitales se multiplièrent à travers le royaume, promouvant parfois de petites villes à ce rang prestigieux par la grâce de la présence princière. C'est le cas de Moulins, capitale du Bourbonnais. Son développement était aussi récent que celui de la puissance de ses ducs de Bourbon. Ces derniers étaient issus d'un lignage de barons qui avaient fait leurs preuves au service des Capétiens pendant deux siècles. Leur soutien sans faille valut en 1327 à Louis 1^{er} de Bourbon (+ 1341) un titre ducal et le mariage de sa sœur avec Philippe de Valois, mais ces ducs étaient encore des seigneurs ordinaires à la mort de Pierre I^{er} à la bataille de Poitiers (1356). Un siècle plus tard, c'étaient des princes dont les seigneuries étaient en voie d'étatisation. Moulins est une ville-champignon, comme l'attestent l'absence d'église paroissiale *intra muros*, la ruralité des noms de ses trois places principales (place au blé, place aux vache, place aux pourceaux !) et sa petite taille au milieu du XV^e siècle (peut-être 2.000 habitants ?). Elle devait tout au choix des ducs d'y concentrer l'administration du Bourbonnais, en particulier la chambre des comptes et l'auditoire où se réunissent les Grands Jours de Bourbonnais. Les ducs sont les véritables créateurs de la ville comme le laisse apparaître la masse écrasante de leur château dans la vue cavalière qu'en donne Guillaume Revel (image*). La forteresse, à cheval sur le rempart, protège la ville de l'extérieur, mais aussi le duc de la ville dont il est séparé par un

fossé palissadé et dont il peut sortir par une poterne privée. Le château est ancien, mais a été rebâti en 1386 pour faire face au danger des grandes compagnies. La sévérité martiale des façades extérieures contraste avec le raffinement du palais qui lui est associé côté ville, dont on distingue la chapelle, avec son porche gothique, et un bâtiment résidentiel avec des fenêtres à meneaux. La fonction résidentielle du château se remarque aussi par la présence de jardins ducaux au-delà des fossés ennoyés. Le recensement des propriétés immobilières révèle que la moitié de la ville, sinon plus, appartient à des domestiques ou des officiers des ducs. La ville doit aussi aux ducs la fondation aux XIV^e et XV^e siècles de tous les établissements ecclésiastiques qui s'y trouvent, en particulier la collégiale Notre-Dame dont on aperçoit le clocher à droite du château, ou la chapelle Saint-Pierre-des-Ménétraux à l'extrême droite, fondée en 1416 pour permettre aux habitants de suivre le culte à l'abri des remparts.

Mais les princes ont aussi le souci de resserrer leurs liens avec la meilleure part de la société politique de leurs provinces : la noblesse.

Le prince et sa noblesse

Une des spécificités des XIV^e et XV^e siècles tient dans la volonté des princes de multiplier les liens personnels au sein de la noblesse. Ce rapprochement passe par la vie de cour, la fondation d'ordres de chevalerie, mais aussi par la multiplication récente de contrats d'alliance qui redoublent ou corrigent les liens féodaux.

La formation d'États princiers conduit logiquement leur chef à animer une vie de cour dont la fonction est comparable à celle du roi au XIV^e siècle. Signe des temps, la vie curiale a désormais fui Paris pour être recrée au profit des princes dans leurs capitales provinciales. La cour la plus brillante du temps est assurément celle de Philippe le Bon, comme le suggèrent les effectifs de son Hôtel (graphique*, chap. 6) ou les relations des innombrables fêtes qu'il donna, dont une des plus célèbres est certainement le banquet du Faisan offert en 1454 pour relancer la croisade. Ces banquets à entremets sont bien sûr l'occasion d'exalter la magnificence du duc, mais aussi de souder derrière lui sa noblesse dans le partage festif de valeurs communes – en l'occurrence la chevalerie chrétienne. Les cérémonies bourguignonnes poursuivent avec éclat le processus de théâtralisation et de ritualisation de la vie politique entamé au XIV^e siècle par les premiers Valois. Chaque cour a sa spécificité : celle de Philippe le Bon est cérémonielle, celle de René II d'Anjou chevaleresque, celle de Charles d'Orléans littéraire. Les cours princières sont en effet des lieux de création artistique. Même les cours plus modestes devinrent aussi des foyers culturels. Ainsi, Charles 1^{er} de Bourbon et son épouse Agnès de Bourgogne, sœur de Philippe le Bon, commencèrent à recevoir artistes, musiciens et écrivains à Moulins, animant ainsi une vie de cour digne de ce nom qui connaîtra cependant son apogée dans la seconde moitié du siècle.

Le resserrement des liens entre le prince et sa noblesse passe aussi par la fondation d'ordres de chevalerie, dans lesquels le premier affirme son autorité tout en partageant des valeurs communes avec la seconde. La multiplication de ces ordres à la fin du Moyen Âge est avant tout un phénomène culturel qu'il faut rattacher au renouveau courtois et chevaleresque propre à la période (cf chap. 6). Ils sont élitistes par essence, puisqu'ils ne rassemblent rarement plus de quelques dizaines de membres autour d'un idéal commun, mais se veulent en revanche égalitaires en leur sein. Certains sont fondés par des petits nobles, mais les princes utilisèrent cette mode à leur profit, suivant en cela l'exemple d'Édouard III qui fonda l'ordre de la Jarretière en 1348 et Jean II celui de l'Étoile en 1351 pour galvaniser l'énergie militaire de leur chevalerie. La plupart furent cependant éphémères. Les plus réussis survécurent néanmoins à leur fondateur, comme l'ordre de l'Hermine institué par Jean IV de Bretagne en 1381 ou l'ordre de la Toison d'or par Philippe le Bon en 1429. Ces ordres contribuèrent à épaissir l'identité des principautés par l'imaginaire qu'ils véhiculaient, mais ils étaient aussi d'efficaces instruments politiques. Ainsi, les 31 chevaliers de la Toison d'or devaient prêter serment de fidélité au duc et ne pouvaient appartenir à un autre ordre princier...

Cependant le procédé le plus novateur trouvé par les princes pour s'assurer des fidélités dans la noblesse est assurément la multiplication de contrats d'alliance qui visaient à constituer des clientèles choisies. Leur apparition est à la fois l'effet de l'usure des anciens liens féodaux, mais surtout de leur inadaptation complète dans un contexte de guerre civile.

La féodalité était en effet un système rigide puisqu'il était fondé sur un élément réel, le fief, devenu cessible et transmissible. Le seigneur ne choisissait donc pas ses vassaux, qui répugnaient d'ailleurs de plus en plus à la cérémonie de l'hommage, si bien que les princes évitaient depuis le XIIIe siècle d'aliéner des terres pour s'en créer de nouveaux. La féodalité restait un moyen d'organiser les rapports de force politiques au sein de l'aristocratie, mais il avait vieilli et tendait à être concurrencé par d'autres formes de liens politiques. On a vu comment la souveraineté du roi se surimposait à sa suzeraineté, au détriment de l'autorité des princes sur leurs propres hommes. Au XVe siècle, ceux-ci développèrent une nouvelle stratégie qui consistait à recruter des clients dans la noblesse par contrats, sans préjuger de la place de chacun dans la pyramide féodale.

Il est vrai que la situation de guerre civile rendait temporairement caduque l'organisation féodale et le roi lui-même ne fut pas le dernier à nier l'efficacité des engagements féodaux pour priver ses grands vassaux rebelles de leurs propres soutiens vassaliques. Ainsi, lorsque la guerre fut ouverte entre Armagnacs et Bourguignons après 1411, Jean sans Peur poussa Charles VI à confisquer les fiefs des princes rebelles, avant de lui faire lever l'oriflamme contre eux. Les clivages de partis recoupaient d'autant plus imparfaitement les découpages féodaux qu'un même vassal pouvait avoir plusieurs seigneurs – sans compter les liens qui l'attachaient à d'autres princes par l'appartenance à un Hôtel ou un ordre de chevalerie. Ce fut le cas par exemple de Louis de Listenois, chambellan de Charles VI, mais vassal du duc de Bourbon pour ses fiefs en Auvergne et en Bourbonnais, qui avait préféré répondre en 1411 aux convocations à l'ost du roi sous influence bourguignonne qu'à celles de son duc armagnac. Il obtint de Charles VI en janvier 1412 de tenir ses fiefs du centre de la France directement du roi, par crainte des représailles de son ancien seigneur.

Mais ce sont surtout les princes qui ont profité de cette situation inédite en palliant les faiblesses de la féodalité par la multiplication de contrats d'alliance bilatéraux avec des nobles du royaume. Ces contrats se présentaient sous forme de lettres patentes publiques qui engageaient réciproquement les partenaires à la fidélité, à déclarer leurs alliés et ennemis communs, à se prêter aide et conseil, ainsi qu'à protéger leur personne et leurs biens leur vie durant. Ces clauses rappellent celles du contrat féodal, mais celui-ci s'en distingue puisqu'il n'y est pas question de fief et qu'il ne crée pas de relation hiérarchique. Tout au plus, lorsque la position des contractants est asymétrique, comporte-il une rétribution monétaire, comme dans l'accord qui unit un petit seigneur périgourdin bien en cour auprès du Dauphin au comte de Foix pour que le premier prévienne le second des complots qu'on pourrait tramer contre lui (texte*). Ces contrats peuvent servir à renforcer des clientèles vassaliques chancelantes. Ils peuvent aussi servir à détricoter la pyramide féodale patiemment élaborée par les rois à la fin du XIIe siècle puisque la clause de réserve de fidélité au roi n'est pas systématique. Mais cette clause récurrente de prévention des complots donne la clef du phénomène : il s'agit avant tout de multiplier des liens de fidélité dans la haute et la moyenne noblesse pour se protéger quand le pouvoir central est impuissant à réguler les rapports de force au sein de la société politique. On y proclame d'autant plus le « vrai amour et unité » des contractants que la haine a envahi durablement le champ des relations politiques. D'ailleurs, une grande partie de ces contrats, sinon la majorité, concernent des membres de la haute aristocratie que leur position sociale met sur un pied d'égalité.

Conclusion

L'ordre politique établi par la monarchie féodale à la fin du XIIe siècle avait été remis en question par l'essor de l'État royal au siècle suivant et aboutit à une première crise au XIVe siècle sous l'effet du problème du partage de la souveraineté et de la fiscalité. La question fiscale est réglée au début du règne de Charles VI, laissant présager une solution à celle de la souveraineté. C'était sans compter sur une faiblesse non résolue de l'État monarchique : l'extrême personnalisation du pouvoir. Elle fut paradoxalement exacerbée par la puissance de l'appareil administratif qui creusait l'écart de puissance entre le roi et les princes. La folie et la richesse de Charles VI libérèrent l'appétit des princes les plus proches de la couronne qui se déchirèrent pour contrôler l'appareil administratif. Ce faisant, ils contribuèrent au démantèlement de la machine administrative qu'ils convoitaient pourtant et relancèrent la guerre étrangère. Le nouvel ordre politique monarchique qui s'était imposé à la fin du XIVe siècle fut donc très vite remis en

question, entraînant le royaume dans un chaos politique sans précédent. La période fut sombre pour tous, mais les princes en tirèrent profit pour commencer à élaborer un système politique centrifuge qui leur serait profitable.

La tentative tourna court avec le redressement de la monarchie administrative dans la seconde moitié du règne de Charles VII qui autorisa dans l'immédiat la victoire sur les Anglais et à terme la mise au pas des princes.

Sources

- P. Lewis dans *Essays in later medieval french history*, 1985 et traduit par B. Bove (faire vérif par Béné*)
- Armorial de Guillaume Revel

**La Normandie dans la Guerre de Cent Ans*, catalogue d'exposition, textes réunis par Jean-Yves Marin, Milan, Skira, 1999 => illustrations

Bibliographie

- *COVILLE, L'ordonnance cabochienne
- *MATTEONI, *Servir le prince*
- *REY, Déficit
- *REY, Domaine du roi
- *ALLMAND, *Lancastrian Normandy*, 1983
- AUTRAND F., *Charles VI*, Paris, Fayard, 1986.
- CARON M.T., *Noblesse et pouvoir royal en France, XIII-XVIe siècles*, Paris, Colin, 1994.
- CONTAMINE P., MATTEONI O. (dir.), *Les Chambres des comptes en France aux XIVe et XVe siècles*, Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 1998.
- DEMURGER A., *Temps crises, temps d'espoirs. XIVe-XVe siècles*, Paris, Seuil, 1996.
- FAVIER J., *La guerre de Cent Ans*, Paris, Fayard, 1980.
- GUENEE B., *Un meurtre, une société. L'assassinat du duc d'Orléans. 23 novembre 1407*, Paris, Gallimard, 1992.
- KERHERVE J., *La naissance de l'État moderne, 1180-1492*, Carré Histoire, Hachette, 1998
- LECUPPRE-DESJARDIN E., *La ville des cérémonies. Essai sur la communication politique dans les anciens Pays-Bas bourguignons*, Brépols, Turnhout, 2004.
- LEGUAI A., *De la seigneurie à l'État. Le Bourbonnais pendant la guerre de Cent Ans*, Moulins, Les imprimeries réunies, 1969.
- MAURICE J., COUTY D., GUERET-LAFERTE M. (dir.), *Images de la guerre de Cent Ans*, Paris, PUF, 2002.
- PERROY E., *La guerre de Cent Ans**
- SCHNERB, *Armagnacs et Bourguignons. La maudite guerre*, Paris, Perrin, 1988.
- SCHNERB, *L'État bourguignon (1363-1477)*, Paris, Perrin, 1999.



